

8 mars 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre**

développées. Les femmes se déplacent seules en tant que principales salariées ou à des fins de regroupement familial. La plupart des femmes se déplacent volontairement, mais des femmes et des filles sont également forcées à émigrer pour cause de conflit et de violence. Il est de plus en plus admis que le processus de migration est entaché de préjugés sexistes

conséquences préjudiciables pour les femmes. La question de l'« exode des cerveaux » a été soulevée et il a été noté que, dans certains pays en développement, un nombre considérable de professionnels, dont des femmes, émigraient vers les pays développés pour mieux gagner leur vie.

9. Les conditions de vie et de travail des migrantes en situation régulière ou irrégulière devraient être examinées plus avant, notamment pour repérer les cas d'abus et de mauvais traitements. La question de la violence à l'encontre des migrantes a été jugée d'une importance critique. La question de la discrimination raciale, de la xénophobie et des autres formes de discrimination a également été

ceux concernant l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La majorité des femmes victimes de ce trafic sont issues de milieux à faibles revenus et socialement défavorisés et viennent de pays en développement ou de pays en transition. Dans les pays dépourvus de systèmes de sécurité sociale globaux, les femmes sont vulnérables au trafic et, au bout du compte, travaillent souvent dans des secteurs non réglementés.

14. L'absence forcée des femmes pour cause de trafic se traduit par la désintégration des familles, une négligence vis-à-vis des enfants et des personnes âgées, et des répercussions négatives sur la santé et l'éducation. Une autre conséquence du trafic est que les enfants sont parfois obligés de travailler et ne reçoivent donc aucune éducation, ce qui renforce les cycles de l'illettrisme et de la pauvreté qui entravent les efforts de développement. Cette situation peut avoir des incidences négatives sur les services de santé publique, y compris sur le retour des victimes du trafic. Il a été noté que les incidences du trafic n'avaient pas été suffisamment étudiées et qu'il n'existait pas d'indicateurs pour mesurer effectivement les effets sur les familles.

15. Il a été recommandé aux organisations s'occupant principalement des questions de migration, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, d'enquêter sur les causes du trafic et d'établir des indicateurs globaux qui permettent de procéder à des analyses de la situation dans les différents pays. Il est nécessaire de mettre au point des modèles pour évaluer les flux du trafic, repérer les signes avant-coureurs, et déterminer les incidences du trafic sur les pays d'origine, notamment les coûts pour les systèmes de santé publique. Les évaluations des programmes de lutte contre le trafic devraient comprendre une analyse des facteurs inhérents au marché du travail et du rôle des recruteurs. La nécessité de prendre des mesures juridiques efficaces pour faire face au trafic de femmes et de filles et de promouvoir une collaboration transfrontière, y compris en matière de surveillance et de poursuite, a été mise en avant.
